

L'ARTICLE.

LEFÈVRE, FAB. J. BAZON, DUBOIS & C.

NOUVELLE-ORLÉANS MARDI (MATIN) 24 SEPTEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 13 SEPT.

Samedi dernier, entre 7 et 8 heures du soir, un jeune homme a été arrêté par un malfaiteur, dans la rue des Remparts, entre celles de la Douane et du Canal. Ce jeune homme se retirait tranquillement, lorsque tout-à-coup il fut assailli par un homme qui lui demanda en anglais, en français et en espagnol "si il le connaît"; sur la réponse négative du jeune homme, l'agresseur le saisit au cou, et lui dit en français: "Eh bien, donnez-moi votre argent, et le menace d'un couteau ou d'un poignard; il lui en porta même un coup, qui coupe son habit. Alors le jeune homme, qui jusqu'alors n'avait pas pris la chose au sérieux, croyant avoir affaire à quelqu'un qui ne voulait que lui faire peur, se décida à donner cinq piastres au voleur; celui-ci voulut savoir si c'était la tout ce qu'il possédait, le jeune homme dit: "non, pas le tromper, parce qu'il allait le fouetter, et que s'il lui trouvait d'autre argent il ne l'épargnerait pas. Le jeune homme lui abandonna donc cinq autres piastres: c'était tout ce qu'il possédait. Le voleur lui donna alors un grand coup de poing qui le jeta par terre, et s'en fut.

La police est à la poursuite de cet effronté coquin; un individu sorti de prison il y a quelques jours, et sur lequel il y a de forts soupçons, a été arrêté par la garde de ville.

Le courrier de samedi nous a apporté les journaux de New-York et de Philadelphie jusqu'au 24 août; ils ne contiennent pas de nouvelles plus récentes que celles reçues par le Herald à Baltimore; mais l'Evening-Post de la dernière date publie encore un autre rapport de la prise d'Alger par les Français; voici son article: New York, 24 août. Le bruit de la chute d'Alger vint en core une fois jusqu'à nous, et nous ne voyons aucune bonne raison pour douter de l'exactitude de ce fait. Le buick Industry, capitaine Boucher, est arrivé à New-Haven samedi dernier, en treize jours de St. Barthelemy; il rapporte qu'un navire suédois y était arrivé en une courte traversée (25 jours) de Gibraltar, et qu'il avait apporté la nouvelle qu'Alger a été prise d'assaut par les Français le 4 juillet. On dit que la perte des vainqueurs a été de 3 500 hommes, et celle des Algériens de 5000. On dit aussi que la première attaque des Français a été repoussée. Le Dey s'est retiré dans l'intérieur. On ajoute que de lettres reçues de St. B. théveny à N. w Haven, confirment la relation du capitaine Boucher.

EXTERIEUR.

FRANCE. (Extrait d'une lettre de l'armée datée de) Torre Chia, 21 Juin.

Après les avantages que nous avons obtenus, on pensait que le général Bournont, profitant du désordre de l'armée ennemie, l'aurait poursuivie, Pépée à la main, jusque sous les murs mêmes d'Alger, où nous aurions pris position, dans le but d'arrêter les sorties de la ville et de harasser nos troupes, comme ils l'ont chaque jour; mais il parait que le général en chef ne désire pas s'aventurer aussi loin avant l'arrivée du dernier convoi qu'il attend. Il a renvoyé à Toulon plusieurs transports, pour y prendre, à ce qu'on dit, la division de réserve. En attendant, il fortifie son camp. Les ingénieurs sont à l'ouvrage depuis le matin jusqu'au soir: l'infanterie est postée en avant du camp, et de nombreuses patrouilles sont en mouvement pour empêcher les Arabes d'approcher de trop près. Malgré ces mesures l'ennemi ne cesse de tromper la vigilance de nos soldats, et vient à quelques pas pour massacrer ceux qui sont assez imprudents pour sortir des retranchemens. Nous avons à regretter la perte de plusieurs hommes, qui, dans un accès de bravoure irréfléchi, ont violé l'ordre qui leur avait été donné de ne pas sortir du camp. Le camp est situé sur la langue de terre qui se trouve au Nord Ouest. Nos ouvriers sont occupés à couper cette pointe de terre, et quand cet ouvrage sera achevé nous serons complètement isolés, et notre camp sera dans une espèce d'île.

Une grande partie de nos navires a mis à mer pour croiser devant la côte. Quelques-uns croisent entre Tripoli et Tunis, pour surveiller les mouvements de ces puissances, qui paraissent disposées à se joindre au Dey d'Alger et à nous tomber dessus. Quelque braves que soient nos soldats, si nos ennemis se trouvaient autant augmentés les chances seraient contre nous, et nous aurions beaucoup de peine à nous en débarrasser.

Nous ne nous attendions pas à tant de résistance. Les Arabes, quoique sans discipline, se battent avec la plus grande résolution; ils attaquent nos carrés avec la plus grande intrépidité, et tombent sous nos bayonnettes. Nos troupes craignent peu ces hordes de barbares, auxquels ils ne font aucun quartier. C'est une vraie boucherie. On disait hier qu'on avait tué quatre cents hommes, et que l'on avait fait prisonnier un grand nombre d'autres.

Le roi d'Espagne vient d'ordonner de rétrograder douze régiments de cavalerie pro-

vinciales dans les plaines de Tolosa, d'où ces troupes ne se déplacent par les frontières de Portugal pour y former un cordon d'observation.

Courrier de Bayonne.

Bayonne, le 21 Juin.

D'après une communication du préfet de la Gironde, transmise au sous-préfet de Bayonne, des perquisitions très actives ont été ordonnées dans tout le pays, afin de découvrir le colonel Jauréguiberry, plus connu sous le nom d'El Pastor, et l'un des plus renommés chefs de guérillas pendant les deux guerres d'Espagne. Cet émigré a quitté Bordeaux, et on croit qu'il s'est dirigé vers la frontière. Le sous-préfet de Bayonne a fait comparaître devant lui quelques uns des Espagnols qui se trouvent réfugiés à Bayonne depuis long-temps, et a cherché au moyen de menaces à savoir d'où quel est le lieu de refuge d'El Pastor.

Paris, 29 juin.

Après que M. le président du collège de Corse (Nièvre) a prononcé la clôture de la session, M. Dupin aine prend la parole pour remercier les électeurs. M. le président veut l'interrompre. M. Dupin lui dit: "Monsieur, vous n'êtes plus président, et je suis député. M. Dufour (le président) le rétorque, et M. Dupin aine suit discours au milieu des applaudissemens des électeurs.

Nos lecteurs seront bien aise de le connaître, je le vois: "Monsieur, en 1827, lorsque vous m'avez l'honneur de me choisir pour votre député, je vous promis de remplir dans toute son étendue mon serment de fidèle et loyal roi et à la charte."

Interrogé par moi, ma conscience me répond, qu'en effet j'ai rempli mes devoirs et tenu mon serment. Il n'est pas un de mes votes dont j'aie à me repentir, pas un dont je ne sois prêt à rendre compte à mon pays. Et pour ne rappeler ici que les circonstances principales qui ont marqué ma conduite parlementaire, je m'applaudis également:

1o. D'avoir proposé l'abolition de la censure et voté la loi qui a rétabli la liberté constitutionnelle de la presse.

2o. D'avoir contribué à la confection de la loi électoriale, qui, en haïnant des fraudes du passé, a voulu rendre impossibles les fraudes de l'avenir;

3o. D'avoir, dans la chambre, comme au sein de la commission ecclésiastique, réclamé la juste et sincère exécution des lois contre une secte turbulente dont la principale mission est de couvrir l'ordre civil sous l'empire de l'ordre religieux;

4o. Je renvoie mes anciens collègues de m'avoir procuré l'honneur d'être le rapporteur de la loi des communes; cette loi, la plus nécessaire de toutes, car elle est la plus propre à fixer la liberté sur tous les points du territoire, en assurant à chaque citoyen la protection et la paix du foyer domestique. Ce n'est point en fait si cette loi n'a point été portée en 1829.

Enfin j'ai voté l'adresse: cette adresse tant caennaise! et que la chambre de 1827 confie à vos souvenirs et à ceux de la postérité comme un double témoignage de sa fidélité pour le prince auquel elle a dit la vérité, et pour le pays dont elle a noblement invoqué les droits.

Électeurs de tous les rangs et de toutes les professions, dites si, pendant les deux années qu'a duré cette chambre, la tranquillité publique a été un seul instant troublée; dites si l'inquiétude de l'avenir tourmentait les existences, agitaït les esprits; dites si l'agriculture et le commerce prospéraient pas alors plus qu'ils ne font aujourd'hui.

Cependant, Messieurs, mes députés ont été calomniés! Ils l'ont été auprès de la nation. Ils ont dit, on les a accusés de ne pas vouloir le plus pur pour le prince, le respect le plus profond pour son auguste personne; et dans laquelle, sur chaque paragraphe de discours du trône, la chambre promet d'examiner avec empressement et sollicitude les propositions: annonçez par la commune. En particulier sur l'affaire d'Alger, qui intéressait l'honneur de notre pavillon, n'avons-nous pas dit au Roi: "Sire, toutes les fois qu'il s'agira de la dignité de votre couronne et de protéger le commerce français, vous pouvez compter sur l'appui de votre peuple autant que sur son courage!" Je vous le demande, Messieurs, est-ce là à refuser de concourir? On le sait bien, nous eussions accordé tout ce qui était juste et utile, et refusé seulement (comme nous en avions certainement le droit) ce qui nous eût paru dangereux, équivoque ou aventureux. — En accordant l'argent nécessaire, nous eussions seulement recommandé l'économie et le bon emploi; je le répète, est-ce là à refuser de concourir?

Disons-le donc, le ministère seul, dont les vœux ne concourent pas avec les intérêts et les vœux du pays, le ministère seul a refusé de concourir avec la chambre; il s'est irrité contre elle; il a conseillé sa dissolution.

A ce mot, la chambre s'est séparée, pleine de respect et d'obéissance pour la prérogative royale, et de confiance dans l'avenir: elle savait que la question vaine était dévolue.

Par la dissolution, en effet, la conduite nos députés a été renvoyée au jugement du pays. Ce n'était pas notre but, mais la vérité nous le fait juger.

Dans cette position, j'ai déclaré, j'ai fait regardé comme une sorte de prévarication d'user de sollicitations envers aucun électeur. Vous êtes juges, constitués en grand jury politique; il faut pour laisser juger librement, sans être assés conscient.

D'autre part, espérons que n'ayant pas fait pour lecher de rendre les députés odieux, tantôt en nous opposant à ce que nous avions été que sacrés; fac-

facile de l'Hôtel-de-Ville, 60,000 fr.; parée d'une rue, 500,000 fr. fondé pour trente lits aux hospices, 200,000 fr. pour donner du linge et autres besoins aux prisonniers, 24,000 fr.; aux pompiers de la ville, 24,000 fr.; aux chevaliers tireurs, 20,000 fr.; établissements pour faire apprendre divers métiers à de jeunes filles, 100,000 fr. Total, 9,678,000 fr.

ANGLETERRE.

La Chronica de Belfast dit, que cette fois M. O'Connell ne sera pas candidat pour représenter Cliffe, mais le baron de Carlw. — Le discours de don Pedro à l'ouverture de la session du corps législatif de Rio, a été reçu à Londres; l'empereur y annonce son mariage. Il dit aussi que sa fille est de retour, mais que sa cause n'est pas abandonnée, et qu'il est décidé à ne pas manquer à la parole qu'il a donnée à l'assemblée, celle de ne compromettre en rien la tranquillité ni les intérêts du Brésil dans les affaires du Portugal. Il ajoute aussi qu'il a ratifié un traité avec le roi des Pays-Bas et les Etats-Unis; et termine en félicitant le législatif sur la tranquillité qui existe dans l'empire.

Windsor, 7 juillet.

On dit que le roi et la reine arriveront à Frogmore Lodge, la veille des funérailles du roi, afin que S. M. puisse exécuter son intention de suivre le corps jusqu'à la tombe, comme premier pleureur; et après le cérémonial, LL. MM. retourneront immédiatement à Bushy. Il y a un fait que peu extraordinaire, qui paraît se rattacher à ce qui est sorti de ces choses, et que j'ai jusqu'ici omis de mentionner: chaque jour, depuis qu'on a commencé les préparatifs pour les funérailles du roi, une dame en grand deuil, entièrement voilée, et portant un parasol blanc, surmonté d'une large bande de crêpe noir attachée avec un ruban cramoisi, se glisse à travers la foule des ouvriers occupés dans la cour du château, et pénètre jusqu'à la grille de la porte qui est au pied du donjon; là, tombant à genoux, et joignant les mains dans l'attitude de la prière, elle courbe la tête et reste ainsi, quelquefois plus d'une demi-heure, sans être distraite par le bruit et la confusion qui régnent autour d'elle. D'abord, cette conduite singulière a attiré l'attention générale de tous les travailleurs et des dévoués qui étaient présents; et le gardien de la porte (green coated warder of the gate) tâcha de lui persuader de chercher un endroit moins public pour faire ses dévotions; mais elle n'y a rien vu de suspect, et elle continue maintenant la même chose, sans que personne cherche à y mettre obstacle. En général, son port est certainement celui d'une dame bien née, quoique son accoutrement ait, comme dit sans doute mylord Sidmouth, quelque chose d'un dévergondage élégant (some what shabby genteel) et d'antique; mais, qui elle est, et ce qu'elle est, tout le monde paraît s'ignorer. (Jour. de Lon. br.)

facile de l'Hôtel-de-Ville, 60,000 fr.; parée d'une rue, 500,000 fr. fondé pour trente lits aux hospices, 200,000 fr. pour donner du linge et autres besoins aux prisonniers, 24,000 fr.; aux pompiers de la ville, 24,000 fr.; aux chevaliers tireurs, 20,000 fr.; établissements pour faire apprendre divers métiers à de jeunes filles, 100,000 fr. Total, 9,678,000 fr.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu à la Hourse d'Heuwitz, Samedi 24 septembre prochain, à midi précis, les TERRAINS ET MAISONS ci-après décrits, situés au faubourg Mangny, et tels qu'ils sont figurés sur un plan dressé par Mr. J. Filik. Voyez de la feuille.

No. 1.—Un lot de Terre sur lequel il y a une maison et ses dépendances, situées à l'extrémité des rues Histoire et Craps, mesurant, au pied français, 42 pieds de large à sa première rue sur 76 pieds 10 pouces de profondeur et face à la seconde rue; la face se réduisant de manière à donner 40 pieds 4 pouces sur la ligne du fond.

No. 2.—Un Lot de Terre joignant à l'encan précédent, faisant face à la rue de l'Histoire, mêmes dimensions que le No. 1.

No. 3.—Un Lot de Terre figure triangulaire, joignant les deux précédents, et mesurant 112 pieds 4 pouces de large à la rue du Craps, sur une profondeur finissant en pointe de 80 pieds 8 pouces, sur la ligne qui se sépare des lots Nos. 1 et 2, et 70 pieds 4 pouces sur celle joignant la propriété de Mr. Pedro Mallo. Conditions.—6, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de ventes seront passés chez M. Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 sept.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu le 20 courant, à 10 heures de la matin, rue des Carmes, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, le fond d'écurie appartenant à Mr. Blanchard, et consistant en:

TRENTE CHEVAUX de premier choix, et HUIT VOITURES, dont plusieurs d'ont que très peu servi et peuvent parfaitement convenir à MM. les habitans. Conditions: toute somme au-dessus de deux cents piastres, payable à la fin de mars 1831, en billets endossés à satisfaction du vendeur, et toute somme au-dessous payable comptant. 9 Sept.—5

SAMEDI le 24 Sept. à la 11e classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE, Des Latchitoches AURA LIÉU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000.

Priz des billets: entiers quatre piastres, ceux en proportion. J. B. FAGET, Directeur.

Deliaide contre Mr. Henry Bates EN vertu d'un arrêt de son Excellence, à son adresse par l'honorable G. Pless, juge conseiller de la cour de l'Empereur, a été vendue, le Samedi 9 Octobre prochain, à midi, au café d'Heuwitz, au coin des rues de l'Histoire et de St. Louis, un lot de terre avec les bâtimens qui s'y trouvent, situé rue Ferrière No. 84, entre les rues Barroine et Philippe; le dit lot mesuré 66 toises de face sur 100 de profondeur, dans l'Etat No. 18—Saisie dans l'affaire ci-dessus. Sept 9 L. D'UNOY, Marshal.

AVIS. RECU de la Harangue et à vendre par le sous-secrétaire, une quantité de caisses de cigares de première qualité, à des prix modérés à Mr. C. U. A. U. A., au coin des rues de Louis et Ste-Anne. 7 sept.—3f. RAMON B. TRUBA.

POUR VERA-CRUZ. Le brick les voiles SERRANUS, cap. Bouché, reprendra du fret et des passagers, le 7 sept.—3f. SERAPHIN GUILLE.

Aux Amateurs de la Danse. M. R. THIBAUT de BEAUMONT, dans ce lieu de cette ville de la générale biennuelle que l'on a accordée depuis plusieurs années; et à l'honneur de la prévenir qu'il ouvrira ses classes Lundi, 27 du courant, toujours au même endroit, No. 248, rue Royale, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.—Une classe sera ouverte pour la danse. 2 septembre—13

ESCLAVES EN MARRONAGE. Le nègre nommé MESSON, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, ses cheveux, de cette jol homme, ayant une cicatrice au bord droit, provenant d'une coupure. SAM, grêle âgé de 23 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, jolie figure, parlant très vite et du bout de la langue. Dix piastres de récompense seront données pour chacun desdits esclaves, à celui qui les logera dans une des grilles de cette paroisse ou les ramènera au sous-séjour, dans la paroisse St. Bernard. 28 août—3f. C. OLIVIER.

CATHERINE ROCHEFORT, épouse de FRANÇOIS SNAËL, ferblantier, demeurant en cette ville, prévient le public que s'étant trouvée dans la nécessité d'interdire ce jour contre son mari, pardevant la cour de cette paroisse, une demande en séparation de corps et de biens qu'elle termine en y joignant le partage des biens de la communauté qui existe entre elle et son dit mari, si elle le trouve convenable d'accepter cette communauté toute disposition que son mari pourrait faire d'aucun des dits biens à son préjudice, serait nulle. Nlle. Orléans, le 2 septembre 1830. 3 sept.—3f. CATHERINE ROCHEFORT.

M. J. FONTANGES, AYANT changé de domicile, à l'honneur de prévenir le public qu'il demeure maintenant rue Royale, No. 248, entre les rues Ste-Anne et Dumaine. Ayant suivi un cours de chirurgie dentaire sous les meilleurs professeurs de Paris, il se croit pas d'affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière.—On trouvera chez lui tous les remèdes odontologiques approuvés par les meilleurs dentistes d'Europe. 28 Août—12

FROMAGE DE GOSHEN. EN débarrasement du navire l'Emma, se à vendre par le sous-séjour, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN. Rue Royale No. 115

PORT NOUVELLE-ORLÉANS.

Arrivés hier. Bateau à vapeur Oregon, Cognac, de St. Louis avec de la farine, du beurre, de la viande, des marchandises, des omnibus, etc. à divers commerçans, dont les noms se trouvent dans la partie anglaise. Bateau à vapeur Coes, Cain du Bayou Tachica, avec 10 baux coton de la nouvelle récolte à A. Fink & Co; 2 do do à Reynolds, Byrne & Co—13 passagers. Expédiés hier. Brick Premium, Bruyton, N. York. L. H. Gale.

CONSULAT MEXICAIN.

Nlle-Orléans, 14 Sept. 1830.

Fête Nationale. JEUDI, 16 du courant, étant l'anniversaire de l'INDÉPENDANCE de la REPUBLIQUE MEXICAINE, les capitaines de navires Mexicains qui sont maintenus dans ce port, sont respectueusement invités à hisser leur pavillon au bout de leur mat, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, en honneur du jour qui a rendu la liberté à SEPT MILLIONS d'hommes, qui habitent l'une des plus belles parties du continent américain. JAMES BREDLOVE, Vice-Consul mexicain.

La été conduit aux épreuves du 3ème. district de la paroisse Jefferson, sur l'habitation de Mr. J. B. Lebrun. Une JUMENT noire, marquée sur la cuisse gauche J. M., et ayant une paille marquée sur l'œil, a été volée par le dit J. M. Elle sera vendue le 14 jour, sur l'habitation susdite, par le syndic susdité. 14 sept.—3. Ips. ED. GUILLOTTE.

POUR VERA-CRUZ. La goëlette Sae yltiere, OSCAR, capitaine Byron, partira positivement jeudi 16 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à FOUCHÉ COUGOT. 14 septembre—2

BATAILLON D'ARTILLERIE. CONFORMEMENT aux ordres du major commandant, le Bataillon prendra les armes dimanche 19 du courant, à 5 heures du matin. Equipement complet. Uniforme d'été. Par ordre, U. DURRIL, adj. major. 14 sept.

A VENDRE—15 grosses Bouteilles vidées, et courtes, 25 douzaines Bouteilles de Cidre blanc, première qualité, 12 douzaines de Porter, et quelques Bouteilles et demi-Bouteilles françaises. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 14 sept.—1

A LOUER. Une Maison de trois appartemens propre à une famille, qui pourrait servir à un magasin au-dessus; elle est très commode et est située rue de la Levée, face à la halle aux légumes, entre les rues St. Philippe et des Ursulines. Les personnes qui désireraient la louer peut s'adresser au bureau de cette feuille, ou au lui indiquera le propriétaire. 7 sept.—1